

TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT

DE

MONTAUBAN

Mairie

82130 LAFRANCAISE

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n° 16

*Objet : Mise à jour
délibération 1 du 13
décembre 2021*

Date de convocation

1 avril 2022

Date d'affichage

1 avril 2022

*Nombre de membres en
exercice :*

17

Nombre de présents :

14

Nombre de votants :

14

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux

Le 8 avril à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, M. Jean Pierre ANGLAS, Mme Anne BENAICHE, Mme Nicole ROUMAT, Mme Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Pauline SEILHAN, Mme Christine VANCAUTER, Mme Emmanuelle ANTICH membres en exercice.

Absents Excusés : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS.

Procuration :

Madame Marie-Laurence PUJOL a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant qu'aux termes de l'article L 313-1 du code général de la fonction publique les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise de grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Monsieur Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que le cadre d'emploi des adjoints techniques et le cadre d'emploi des agents sociaux appartiennent à la même catégorie et sont de niveau comparable ;

Le Président propose la mise à jour de la délibération n° 1 du 13 décembre 2021 et d'inscrire au tableau des effectifs du personnel de la filière sociale (budget Résidence du Lac) les postes suivants à compter du 1^{er} juillet 2022 :

Nbre emploi	Ancien Grade	Nouveau Grade	Nature des fonctions	Temps travail hebdomadaire
7	Adjoint technique territorial	Agent social territorial	Agent de services	35 heures

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- Créer les emplois permanents tels que définis ci-dessus
- Modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- Dire que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, sur le chapitre 012 consacré aux dépenses du personnel.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

Approuve les propositions ci-dessus.

- ADOPTÉE -



Le Président

T. DELBREIL